

18-24 SEPTEMBRE 2023

AU TRAVAIL,
ON S'Y REND
AUTREMENT !



challengemobilite-bfc.fr

CHALLENGE
DE LA
MOBILITÉ
Bourgogne-Franche-Comté

Résultats du territoire

Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Organisé par



En partenariat avec



18-24 SEPTEMBRE 2023

challengemobilite-bfc.fr

**CHALLENGE
DE LA MOBILITÉ**

Bourgogne-Franche-Comté



Résultats régionaux

18-24 SEPTEMBRE 2023

AU TRAVAIL, ON S'Y REND AUTREMENT !



CHALLENGE DE LA MOBILITÉ
Bourgogne-Franche-Comté | challengemobilite-bfc.fr

Résultats en Bourgogne Franche-Comté



3^e

édition

- 34 territoires engagés
- 267 établissements inscrits
- 5 590 participants
- 747 330,96 km alternatifs

18-24 SEPTEMBRE 2023

AU TRAVAIL, ON S'Y REND AUTREMENT !

CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Bourgogne-Franche-Comté | challengemobilite-bfc.fr



► Les territoires engagés

Pour la troisième édition du Challenge de la Mobilité BFC

23

Communautés de Communes

7

Communautés d'Agglomération

3

Communautés Urbaines et Métropoles

1

EPCI Supra

CÔTE D'OR (3)

- Dijon Métropole
- CC Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
- CC Rives de Saône

SAÔNE ET LOIRE (4)

- Grand Chalon
- Mâconnais Beaujolais Agglomération
- CC du Clunisois
- CU Creusot Montceau

HAUTE-SAONE (5)

- CA Vesoul
- CC Terres de Saône
- CC Val de Gray
- CC Rahin et Chérimont
- CC Pays de Lure

YONNE (6*)

- CA Auxerrois
- CC Avallon-Vézelay-Morvan
- CA Grand Sénonais
- CC du Jovinien
- CC de Puisaye Forterre*
- CC du Gatinais en B.

DOUBS (9)

- CC Portes du Haut-Doubs
- CC Pays de Maïche
- CC Plateau du Russey
- Grand Besançon Métropole
- CC des 2 Vallées Vertes
- CC du Doubs Baumois
- CC de Sancey Belleherbe
- CC du Val de Morteau
- CC Frasne Dugeon

NIEVRE (2*)

- CA Nevers
- CC de Puisaye Forterre*

TERRITOIRE DE BELFORT (1)

- SMTC Territoire de Belfort

JURA (5)

- ECLA – Lons Agglomération
- CC Haut-Jura Arcade
- CC Terre d'Emeraude Communauté
- CC La Grandvallièrre
- CC de la Station des Rousses

18-24 SEPTEMBRE 2023

AU TRAVAIL, ON S'Y REND AUTREMENT !



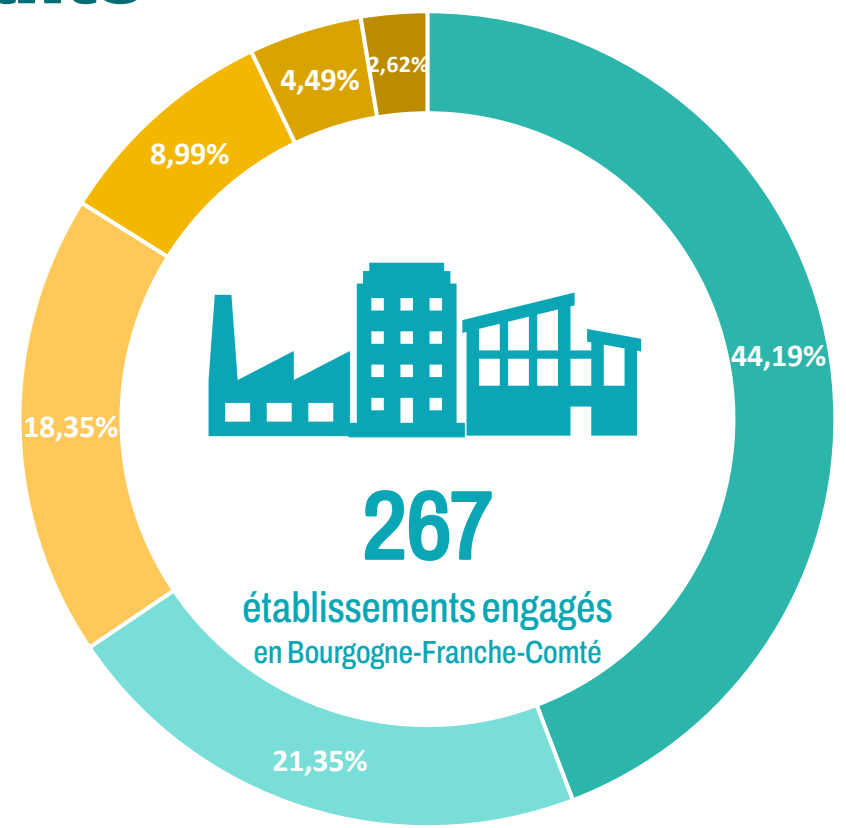
► Les établissements participants

Pour la troisième édition du Challenge de la Mobilité BFC

41,35%
Report modal régional

8 976
Trajets en report modal de la voiture individuelle vers des modes de transports alternatifs

21 707
Trajets réalisés pendant le challenge



- Entreprise privée
- Collectivité territoriale
- Etablissement public
- Association
- Autre
- Enseignement

18-24 SEPTEMBRE 2023

AU TRAVAIL, ON S'Y REND AUTREMENT !

CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Bourgogne-Franche-Comté | challengemobilite-bfc.fr



► Répartition par mode de déplacement (km)

en Bourgogne-Franche-Comté



11 %

Des déplacements pendant le challenge
→ VÉLO



3,8 %

des déplacements pendant le challenge
→ BUS



0,8 %

des déplacements pendant le challenge
→ TRAMWAY



27,3 %

des déplacements pendant le challenge
→ COVOITURAGE



27 %

des déplacements pendant le challenge
→ TRAIN



1,3 %

des déplacements avec AUTRES MODES ALTERNATIFS
(trottinettes, skate, etc.)



2,5 %

des déplacements pendant le challenge
→ MARCHÉ



20 %

des déplacements économisés
→ TÉLÉTRAVAIL



1 %

des déplacements économisés
→ CAR INTERURBAIN



0,6 %

des déplacements économisés
→ TROTINETTE



4,7 %

des déplacements économisés
→ AUTRES TRAJETS ÉVITÉS

18-24 SEPTEMBRE 2023

challengemobilite-bfc.fr

**CHALLENGE
DE LA MOBILITÉ**

Bourgogne-Franche-Comté

Résultats du territoire

agglomération



le grand
sénonais

18-24 SEPTEMBRE 2023

AU TRAVAIL, ON S'Y REND AUTREMENT !

► Résultats sur le territoire

Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais



11

établissements
engagés



102

super-participants



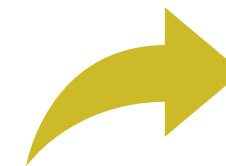
8 438,51 km

parcours en mode
alternatifs



384

Trajets effectués pendant
le challenge de la mobilité



48,18%

de report modal sur le
territoire

CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Bourgogne-Franche-Comté | challengemobilite-bfc.fr



18-24 SEPTEMBRE 2023

AU TRAVAIL, ON S'Y REND AUTREMENT !

CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Bourgogne-Franche-Comté | challengemobilite-bfc.fr



► Répartition par mode de déplacement (km)

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais



4,60 %

des déplacements pendant le challenge
→ MARCHÉ



26,36 %

des déplacements économisés
→ TÉLÉTRAVAIL



0,91 %

des déplacements pendant le challenge
→ TROTINETTE



22,68 %

Des déplacements pendant le challenge
→ VÉLO



0,92 %

des déplacements pendant le challenge
→ BUS



0,00 %

des déplacements avec AUTRES MODES ALTERNATIFS (rollers, skate, cheval, etc.)



0,00 %

des déplacements pendant le challenge
→ TRAMWAY



24,46 %

des déplacements pendant le challenge
→ COVOITURAGE



4,42 %

des déplacements pendant le challenge
→ TRAIN



0,00 %

Des déplacements pendant le challenge
→ CAR INTERURBAIN



15,64 %

des déplacements pendant le challenge
→ AUTRETRAJETS ÉVITÉS

18-24 SEPTEMBRE 2023

challengemobilite-bfc.fr

CHALLENGE
DE LA MOBILITÉ

Bourgogne-Franche-Comté

Palmarès

De la Communauté d'Agglomération du Grand
Sénonais



18-24 SEPTEMBRE 2023

AU TRAVAIL, ON S'Y REND AUTREMENT !

CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Bourgogne-Franche-Comté | challengemobilite-bfc.fr



► Rappels des critères de sélection des gagnants

Les établissements gagnants seront ceux qui présentent **la plus grande proportion de participants au regard de l'effectif total de l'établissement**. Les ex-aequo seront départagés en prenant en compte l'entreprise qui aura fait le plus grand nombre de kilomètres en report vers un mode alternatif (marche, vélo, transport en commun, covoiturage, télétravail).

Un gagnant sera désigné dans chacune des catégories suivantes sur chaque territoire :

Métropoles et communauté urbaine :

- De 1 de 9 salariés
- De 10 à 49 salariés
- De 50 à 249 salariés
- De 250 à 999 salariés
- Plus de 1000 salariés

Communautés d'agglomération :

- De 1 de 9 salariés
- De 10 à 49 salariés
- De 50 à 249 salariés
- Plus de 250 salariés

Communautés de communes :

- De 1 à 9 salariés
- De 10 à 49 salariés
- Plus de 50 salariés

D'autre part, un jury régional composé des organisateurs et partenaires du Challenge désignera 3 établissements gagnants (hors organisateurs et partenaires) dans chaque catégorie suivante, tout territoire confondu (l'établissement ayant le score le plus élevé remporte le prix). Pour chacun des prix suivants, les lauréats sont désignés par taille d'établissement (un pour les établissements de moins de 19 salariés, un pour ceux de moins de 49 salariés et un pour les établissements de plus de 50 salariés):

- **prix "vélo" score** = somme des trajets réalisés en report vers le vélo/nombre de participants de l'établissement x taux de participation de l'établissement
- **prix "transports co" score** = somme des trajets réalisés en report vers les transports en commun/nombre de participants de l'établissement x taux de participation de l'établissement
- **prix "covoiturage" score** = somme des trajets réalisés pendant le challenge en report vers le covoiturage /nombre de participants de l'établissement x taux de participation de l'établissement
- **Prix "Coup de cœur"** : 1 établissement ayant réalisé des initiatives innovantes ou originales dans la mobilisation et l'animation du challenge
- **Prix « Territoire »** : 2 EPCI ayant accueilli le challenge en 2023 et développé des actions de mobilisation dynamiques et efficaces sur leur territoire

Territoires




Région





Catégorie : 50 à 249 salariés



Place	Établissement	Effectif total	Nombre de participants	Taux de participation (%)	Taux de report modal (%)	Distance (km)
1	FMC TECHNOLOGIES 	90	21	23,33	73,13	2347
2	ROSLER FRANCE	120	12	10	44,44	1238,5
3	TUBAUTO SAS	113	3	2,65	41,67	194,1
4	COVED ENVIRONNEMENT	60	1	1,67	100	175
5	CD89 - Sites du Sénonais	189	3	1,59	100	175
6	Entrepreneurs du Grand Sénonais	157	1	0,64	0	28

18-24 SEPTEMBRE 2023

challengemobilite-bfc.fr

**CHALLENGE
DE LA MOBILITÉ**

Bourgogne-Franche-Comté

Merci à tous !

Pour votre participation, votre engagement dans cette troisième édition !

Événement organisé par : l'ADEME BFC

En partenariat avec : la Région BFC, la DREAL, la CCI, et la CMA

Organisé par



En partenariat avec



En partenariat avec les territoires suivants :

